



# Commune de LARGILLAY-MARSONNAY

## Règlement graphique



Echelle : 1/4500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la  
décision du 3 avril 2024



### Zonage

- A : Agricole
- Ac1 : Agricole carrière
- Ap : Agricole protégé
- N : Naturel
- Npv : Naturel pour du photovoltaïque
- UA : Zone urbaine d'activité
- UCa : Zone urbaine centre ancien
- UE : Zone d'équipement
- UH : Zone urbaine de hameaux
- UR : Zone urbaine résidentielle

### Prescriptions environnementales

- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Jardins urbains / trame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- 24 - Voies, chemins à conserver et à créer
- 31 - Zones humides, mares et surfaces en eau (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 99 - Bande 100m - Loi Littorale
- 99 - Espaces remarquables au titre de la loi Littorale

### Dispositions relatives au patrimoine

- Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

### Prescriptions urbaines

- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination Habitat
- 16 - Changement de destination Habitat et hébergement hôtelier et touristique

### Informations complémentaires

- Sites classés & inscrits
- Parkings
- Périmètre de MH
- Sites patrimonies UNESCO
- Limite des espace proches du rivage

- Parcelles
- Bâti
- Cimetière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

### Liste des emplacements réservés

### Liste du patrimoine

Numéro	Libellé
110	Fontaine
111	Lavoir
112	Croix
113	Fontaine
114	Fontaine
208	Croix

### Liste des points de vue

### Liste des bâtiments en changement de destination

Numéro	Libellé
14	Changement de destination Habitat et hébergement hôtelier et touristique
15	Changement de destination Habitat et hébergement hôtelier et touristique
6	Changement de destination Habitat

